Bulletin N° 13

ANCIENS DU TRAIN ET DE LA LOGISTIQUE DE CORSE

Janvier 2019

SOMMAIRE

- COUVERTURE PAGE 1
- SOMMAIRE PAGE 2
- COMPOSITION CONSEIL D'ADMINISTRATION PAGE 2
- LE MOT DU PRESIDENT PAGE 3
- CONFERENCES MENSUELLES PAGE 5
- NOS ACTIVITES 2018 PAGE 7
- LA BORNE DE LA TERRE SACREE PAGE 12
- LA DISCIPLINE PAGE 14
- LA MEDAILLE MILITAIRE PAGE 17
- ORDRE PROTOCOLAIRE PAGE 18
- LE ZOUAVE DU PONT DE L'ALMA PAGE 20
- LES SONNERIES MILITAIRES PAGE 23
- LES FONDAMENTAUX PAGE 25
- UN APPELE DU CONTINGENT PAGE 27
- NOS JOIES PAGE 33
- ACTIVITES 2019 PAGE 35

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et prénom	Fonction	Téléphone
DEFRANCHI Albert	Président régional Secrétaire général UDAC Administrateur Conseil ONAC 2A	06.27.83.51.17
PIOLI Raoul	Président Corse du Sud Administrateur FNT Délégué UDAC Vice-Président Conseil ONAC 2A	04.95.10.17.68
SCANU Pierre	Président Haute Corse	04.95.31.68.07
GAMBINO Jean-Claude	Président honoraire régional	06.70.42.42.41
BIANCAMARIA Jérôme	Président honoraire régional	04.95.22.09.32
ANTONETTI François	Président honoraire Haute-Corse	04.95.36.00.86
SIMON Pascal	Secrétaire	06.74.04.30.14
VENTURA Jean-Louis	Trésorier Webmaster UDAC/Train	06.18.56.49.14
BIANCAMARIA Noël	Porte drapeau suppléant	04.95.22.58.91
CESARINI-DASSO Marie Josée	Marraine	06.19.53.71.87
MAGNAVACCA François	Porte drapeau	06.37.06.18.14
PAOLI Jean Thomas	Membre d'honneur	04.95.22.80.84
LEONETTI Paul Dominique	Membre Administrateur Conseil ONAC 2A	04.95.22.45.65
ALFONSI Jean Claude	Membre	
DITCHARRY Emile	Membre	04.95.22.81.25
COLONNA Etienne	Membre	04.95.52.24.86
SANTONI Simon	Membre	06.71.00.66.23
FOATA Josette	Membre Trésorière UDAC Administrateur Conseil ONAC 2A	04.95.23.02.07

LE MOT DU PRESIDENT

Une année de plus, mais je devrais dire plutôt déjà trois ans. En effet 2019 sera une année d'élection et de renouvellement ou de reconduction de l'équipe qui est à votre service. En me penchant sur mon clavier je réalise qu'une année entière, riche d'activités vient de se dérouler et qu'il est temps d'en dresser le bilan.

Je dois reconnaître que nous n'avons pas cherché à innover et préféré conserver notre rythme qui semble convenir à l'ensemble de notre communauté. Ainsi, toujours nos quatre activités majeures, notre assemblée générale au restaurant « Le Hussard » en janvier dernier, la fête du Train en Mars, un déjeuner champêtre dans les jardins de la Maison du Combattant couronnant une promenade en mer sur les Iles Sanguinaires en juin et notre grand « méchoui » au stade d'Afa en septembre, à l'occasion duquel le mouton avait été remplacé par un beau cochon.

Et, pour la troisième année, nous avons poursuivi notre cycle de conférences mensuelles. L'histoire militaire attire de plus en plus de monde au point que nous avions envisagé une salle plus grande. Mais nous sommes attachés à notre Maison du Combattant et à la facilité qui nous y est donné d'organiser un repas/débat à l'issue.

Dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre, notre Amicale s'est particulièrement investie dans l'organisation de la cérémonie du 11 novembre 2018 sur la Borne de la Terre Sacrée de la Corse. J'évoque par-là et entre autres, la chorégraphie mémorielle qui a été jouée, la lecture de textes mémoriels et le chemin de Bleuets…

Notre Amicale se porte bien, notre nombre d'adhérents est stable et le succès de toutes les activités résulte du fait que nous avons su nous ouvrir aux sympathisants qui ne font pas forcément parti de notre monde de la Logistique mais qui sont animés par le même sens des valeurs de la camaraderie et de défense.

Je tiens à souligner les excellentes relations d'amitié que nous entretenons avec les autres amicales et associations du département et en particulier avec celles implantées au sein de la Maison du Combattant à Ajaccio.

Cette année j'adresserai un remerciement particulier à Mathieu CASANOVA, non pas à l'amicaliste toujours fidèle, mais au Président de l'UDAC/ADAC 2A, qui nous honore de sa confiance, et qui nous permet en toute amitié de mener à bien un grand nombre de nos actions au sein de cette belle Maison du Combattant dont il est le « Gardien ».

Le Conseil d'administration sera élu pour trois ans en 2019, et je tiens à vous assurer de notre dévouement et de notre motivation à l'égard de notre Amicale et de nos adhérents que nous retrouvons toujours avec la plus grande joie à chacune de nos activités.

Je voudrais remercier en votre nom toute l'équipe qui œuvre au quotidien pour que la flamme de notre association ne s'éteigne pas.

Une pensée affectueuse pour deux de nos adhérents, notre marraine et écrivain, Marie-Josée CESARINI-DASSO et notre adjudant-chef René PERES de l'Arme, qui ont été faits Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur dans la promotion du 14 juillet 2018. Tandis que notre marraine était décorée, pour un engagement de toute une vie dans la cause féminine, en préfecture des mains de la Préfète de Corse, notre adjudant-chef recevait comme il se doit, après une bien belle carrière, sa décoration sur le front des troupes. Une grande fierté pour notre amicale.

Nous allons nous efforcer en 2019 de poursuivre sur le rythme engagé autour de nos quatre grands rendez-vous en janvier, mars, juin et septembre ; et bien entendu Matthieu MORAND a déjà tout un panel de sujets tous aussi passionnants les uns que les autres pour nos conférences tandis que Pascal SIMON fait défiler tous les plats dont il veut nous honorer. Nous avons invité le Président de la FNT le Général de Division REMONDIN à nous rendre visite en Corse en 2019. Nous formulons un premier vœu à ce sujet.

Je ne peux donc, que formuler des vœux à l'encontre de chacun de nos adhérents et de leurs familles, de nos amis, de nos frères d'armes. Que cette année vous apportent la santé, la paix de l'esprit et la joie de vivre.
Vous trouverez en dernière page de ce bulletin la prévision d'activités pour cette nouvelle année et là encore je formule des vœux afin que vous répondiez présent et toujours plus nombreux. De notre côté, avec toute l'équipe d'animation nous nous efforcerons de garder le cap du dynamisme et de la réactivité.

Et par l'Empereur « Vive le Train ».

Un grand remerciement fraternel à notre ami le Lcl (h) Raoul PIOLI qui donne substance à tout ce bulletin.

LCL® Albert DEFRANCHI

Bulletin des anciens du Train et de la Logistique de Corse
Siège : Maison du Combattant – 1 boulevard Sampiero – 20000 AJACCIO
Comité directeur : Albert DEFRANCHI – Jean-Claude GAMBINO – Raoul PIOLI
Rédacteurs : Raoul PIOLI – Matthieu MORAND
Impression reliure : Pascal SIMON
Webmaster : Jean-Louis VENTURA

SITE WEB MONDE COMBATTANT CORSE DU SUD

Notre site administré par notre camarade le LV(H) Jean-Louis Ventura, s'étoffe chaque jour. Il réunit le monde combattant et associatif et permet aux associations de se référencer et de publier des articles et de se faire connaitre.

http://udac.corsedusud.free.fr/index.html

CONFERENCES MENSUELLES

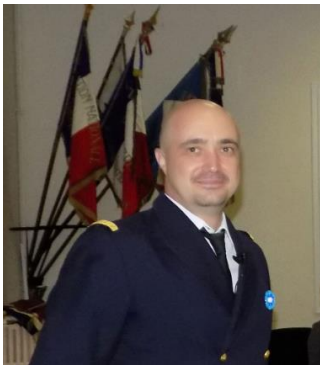
LV® Matthieu MORAND

Nous entamons, avec l'année 2019, notre quatrième année de conférences sur le thème de l'histoire militaire. Notre Président, le LCL Defranchi, que nous remercions au passage, nous permet ainsi de nous retrouver chaque mois, afin de traiter, au fil de nos visites à la Maison du Combattant, les grands sujets de notre Histoire. Il va sans dire, que c'est avec un très grand plaisir que votre fidèle serviteur, qui écrit ces lignes, se félicite de vous voir toujours plus nombreux au rendez-vous. Cette nouvelle année nous permet ainsi, autant de revoir les thèmes passés, que surtout d'ouvrir sur ceux à venir.

Le dernier grand thème a été celui de la première guerre mondiale, quoi de plus logique en cette année de centenaire de la Victoire! Ce bref rappel nous a permis de voir ou revoir les aspects les moins de connus de cette guerre dont l'image d'Epinal se cantonne trop souvent aux tranchées de Verdun.

Dans l'imaginaire collectif, la guerre de 1914-1918 est la « guerre des tranchées ». Disputées exclusivement entre des troupes retranchées, enterrées, et avec peu de mouvements. On a en tête les assauts frontaux répétés et suicidaires de l'infanterie suivant les préparations apocalyptiques de l'artillerie. Statique à l'extrême, cette guerre voit peu de mouvement de troupes et son sort se décide par le jeu de l'attrition supérieur de l'un des adversaires.
C'est oublier bien vite de nombreux éléments et épisodes de ce conflit. Au premier rang desquels les opérations de 1914 sur le front français, l'épisode des Dardanelles, etc... La guerre de 1914-198 fut une guerre de tranchées, certes, mais pas que.

Faire une étude complète de la Grande Guerre, même sous le seul angle de la problématique tranchée/mouvement est un travail colossal. Pour être précis le sujet a été cadré. La répartition en trois conférences nous a permis d'aborder le sujet sous des angles différents:
- Le front français de 1914 à début 1918: une guerre débutant par le mouvement se fige dans la boue des tranchées du nord de la France
- Les autres fronts, et Dieu sait qu'ils ont été importants dans le déroulement de ce conflit (guerre sur mer, Mésopotamie, front italien, front russe, les Balkans, et bien sûr... l'armée d'Orient!).
- Retour sur le front français en 1918 et les énormes évolutions (méconnues!) de l'armée française qui accouchent d'une victoire aussi incontestable qu'injustement minimisée et créditée à l'arrivée très tardive d'autres protagonistes.

N'oublions pas le caractère mondial donc « poly-national » du conflit, et donc ses interprétations diverses que l'on soit anglais, russe, allemand, français, ottoman, etc...
-Pour un britannique : 14-18, c'est surtout les tranchées des Flandres et de la Somme, mais pas que. C'est aussi la première bataille de l'Atlantique, les batailles navales du Dogger Bank et du Jutland, la terrible bataille des Dardanelles, mais aussi la conquête du Moyen-Orient à travers la Palestine et l'Irak, et la réduction des colonies allemandes d'Afrique.
-Pour un Russe, les tranchées n'existent pas ou très peu, et quoi qu'il arrive de manière discontinue. L'immensité du front ne permettra jamais l'installation d'un système de retranchement aussi complet et complexe que sur le front ouest. Les russes ont en tête les batailles géante de Tannenberg, des Lacs Mazures, l'offensive de Broussilov en 1916, ou les désastres de Pologne (1915) et la prise de Riga.

-Pour un allemand, c'est tout ça à la fois : la guerre de tranchée symbolise surtout les fronts ouest et italien, sans préjudice des autres opérations auxquelles le Front-Kampfer a participé en Russie. Sans oublier le marin, ou plutôt le sous-marinier allemand, père de celui que nous retrouvons en 1941.

Nous débuterons l'année avec le même plaisir et le même entrain. Un thème nous semble tout à fait indiqué. Ce qui va suivre va provoquer réaction, et nous l'espérons intérêt: le bouillonnant extrême orient de l'après seconde guerre mondiale a accouché de nombre de conflits majeurs, qui structurent toujours la carte géopolitique du monde actuel. Bien que nous pourrions étudier la guerre civile chinoise qui a accouché de l'immense puissance qu'est la Chine d'aujourd'hui, nous nous concentrerons sur deux péninsules: celle du Siam et celle de Corée. N'étant pas la première, chronologiquement parlant, nous étudierons toutefois en premier lieu la guerre de Corée (1950-1953): l'importance écrasante du jeu de puissance géopolitique dans l'issue de cette guerre va permettre de bien cadrer le sujet. Nous irons ensuite en Indochine, pour y évoquer la guerre (1946-1954), à laquelle bien de nos anciens ont participé. La troisième conférence se conclura sur la guerre du Viêt-Nam, menée cette fois par nos alliés américains.

Nous espérons continuer à vous voir nombreux à nos rendez-vous. Quelle plus belle récompense que votre présence à nos séances? Et remercions encore le LCL Defranchi, pour organiser et permettre de nous retrouver.

LV ® Matthieu MORAND, Janvier 2019,

© Bulletin de l'Amicale des Anciens du Train de la Corse.

NOS ACTIVITES 2018

20 JANVIER ASSEMBLEE GENERALE

Le samedi 20 janvier notre Amicale se retrouvait au Restaurant « Le Hussard » afin d'y tenir son Assemblée Générale. Les 65 participants se sont retrouvés autour d'un excellent déjeuner animé par nos amis du groupe « Mistral ».

Le bureau présente son bilan aux amicalistes.

Nos amis du groupe MISTRAL toujours fidèles qui n'hésitent pas à partager le micro avec nos adhérents

M. Christian BACCI, amicaliste, ancien du 519RT et conseiller municipal délégué aux Anciens Combattants s'adresse à l'auditoire au nom du Maire d'Ajaccio.

Noël BIANCAMARIA, reçoit des mains de Guy HOSPITAL, Tringlot et Président des Médaillés Militaires, son diplôme consacrant ses dix ans de porte-drapeau.

Nos adhérents font honneur au menu préparé par le HUSSARD.

23 JUIN SORTIE SANGUINAIRES

Beau temps mer calme, que demander de mieux…

Le 23 juin nos adhérents ont pu embarquer sur une vedette afin de visiter les îles Sanguinaires suivie d'une escapade pédestre sur MEZU MARE.

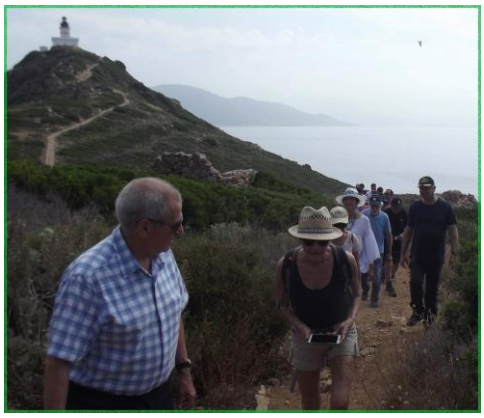

Le Lcl Raoul PIOLI veille sur ses « troupes »

A l'issue tout le monde s'est retrouvé dans les jardins de la Maison du Combattant autour d'un déjeuner champêtre organisé par le Bureau de l'Amicale.

La Maison du Combattant accueille ses membres dans un cadre sympathique en plein cœur de ville

C'est qui le chef !
Un grand merci à Pascal

Le plaisir de partager un bon repas entre amis

30 SEPTEMBRE « MECHOUI » TRADITIONNEL

Notre Jean-Thomas à la barre…

Une fois n'est pas coutume, le MECHOUI porte mal son nom, le chochon ayant remplacé le mouton. Mais cela n'a pas dérouté notre ami Jean-Thomas qui en maîtrise toute la préparation.

Les 71 participants se sont retrouvée au stade d'AFA par une belle journée de beau temps placée sous le signe de la convivialité et la bonne humeur, autour d'un bon repas et entrainés par nos fidèles amis du groupe Mistral.

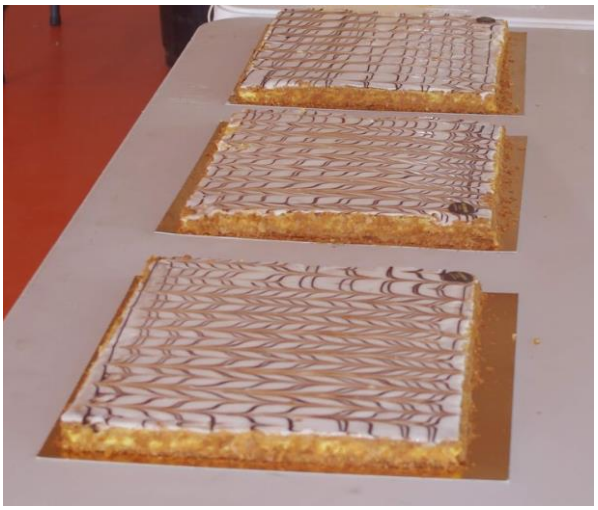

Les convives sont gourmands et la Maison Filidori assure…

Nos anciens, les discussions ont bon train….

Convivialité, bonne humeur et ….toujours autour d'une table…la logistique c'est important.

Un très grand merci cette année encore à Monsieur MINICONI Maire d'AFA qui nous fait bénéficier gracieusement de ses magnifiques installations

LA LEGION D'HONNEUR EN 2018

2018 fût l'année qui vit deux de nos adhérents, notre marraine Marie-José CESARINI-DASSO et notre Adjudant-Chef René PEREZ être faits Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

« Au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons Chevalier de la Légion d'Honneur », formule prononcée, devant le front des troupes, en ce jour du 14 juillet par la Capitaine de Vaisseau REMY, Commandant la Marine en Corse.

L'Adjudant-Chef PEREZ et le Colonel BIANCAMARIA

Le Colonel BIANCAMARIA avec notre marraine MJ CESARINI-DASSO en ce jour du 10 septembre 2018 où la Légion d'Honneur vient de lui être remise des mains de Madame CHEVALIER, Préfète de Corse.

Encore toutes nos félicitations.

LES CONFERENCES MENSUELLES

Les conférences mensuelles ont trouvé leur rythme de croisière. Elles se déroulent toujours un vendredi vers 18h00 et sont suivies d'un repas sur place.
Cette année la Grande Guerre fût à l'honneur et notre ami le LV® MORAND, a tenu l'auditoire en haleine à chaque fois. L'Amicale lui adresse ses plus sincères remerciements.

Un auditoire toujours attentif

En septembre c'est notre marraine, maître Marie-Josée CESARINI-DASSO, qui nous a fait partager sa passion pour le siècle des Lumières, en prononçant une conférence sur Hyacinte di Brano, jeune avocat corse épris de justice.

Et comme toujours, tout se conclu par un excellent repas préparé par notre ami Pascal SIMON.

Le moment des questions réponses….

LA BORNE DE LA TERRE SACREE D'AJACCIO

Cette année, dans le cadre du Centenaire de l'Armistice de 1918, la cérémonie commémorative du 11 novembre revêtira un caractère particulier à Ajaccio. Elle se déroulera avec faste, sur le site de la Borne de la Terre Sacrée, à Vignola, en bordure de la route des Sanguinaires. Tous nos adhérents sont d'ailleurs invités à y assister. Pour la circonstance, il a semblé opportun à la rédaction d'évoquer ce que représente, en Corse, ce haut lieu symbolique.
La Fédération s'honore de compter parmi ses membres celui qui, lors d'une grande cérémonie à la Borne de la Terre Sacrée en novembre 2014, eût l'honneur de prononcer une éclatante allocution sur le sujet.

C'est donc ce dernier, ***le colonel René COLOMBANI*** *qui relate, pour notre Bulletin, l'histoire des Bornes de la Terre Sacrée. Voici un extrait de son intervention:*

« …….Ajaccio est un de six endroits dans le monde où a été érigée une « Borne de la Terre Sacrée ». Ce monument, en forme de croix a été conçu par le sculpteur Gaston de BLAIZE (1895-1935) - ancien Poilu, Médaillé militaire, titulaire de trois citations - *« pour perpétuer le souvenir tangible des soldats morts au Champ d'honneur »* a-t-il écrit. A son sommet, elle contient une urne remplie de terre prélevée sur les champs de bataille de la Grande Guerre, dans les secteurs de l'Aisne, Artois, Argonne, Alsace, Belgique, Champagne, Flandres, Lorraine, Marne, Somme, Verdun.

- **La première** a été édifiée en 1927, au cimetière d'Arlington-Washington, en hommage au Corps Expéditionnaire américain venu combattre en France en 1917.
- **La deuxième** a été inaugurée en 1929, à Paris, dans la chapelle des soldats aux Invalides.
- **La troisième**, a été inaugurée en 1931, sur le récif de Guernic, face à la Bretagne, lors de la commémoration de la Voie empruntée par les américains en 1917. Elle porte l'inscription *« Aux mères américaines, en mémoire de leurs vaillants fils »*. 117 000 américains sont tombés au Champ d'honneur.
- **La quatrième,** a été inaugurée en 1931 à Cinq-Mars-la-Pile, près de Tours, en hommage au général américain Roger DUNLAP, combattant en Argonne, qui a donné sa vie pour sauver celle d'une femme française.
- **La cinquième**, a été inaugurée en 1932, au village de Meures, en Haute-Marne, village ou a vécu le sculpteur
- **La sixième** a été inaugurée le 30 septembre 1933, à Vignola, sur la route des Sanguinaires, en présence de M. CAMPIGLIA, 1er adjoint au maire d'Ajaccio, du docteur Del PELLEGRINO, conseiller général, de M. PIETRI, ancien ministre et président du Conseil général, de M. OLVIER, secrétaire général de la Préfecture et de Mgr RODIER, évêque de Corse.

En inaugurant ce monument, Gaston de BLAIZE a émis un vœu : *« J'ai voulu que cette borne sacrée rappelle, à la postérité, l'immense sacrifice consenti librement par les milliers de Corses partis de leur pays natal pour venir défendre la France. Et j'ai voulu que la Corse, qui, sans compter, donna à la patrie bon nombre de ses fils, possède sur son sol une parcelle de terre sacrée, sanctifiée par leur souffrance et leur mort glorieuse. Et j'ai voulu aussi que les générations futures au souvenir des disparus dont le pieu reliquaire est l'âme, se recueillent et méditent pour mieux se comprendre et mieux s'aimer.»*

La Borne érigée en 1932 à Meures, a été scellée sur un petit massif contenant de la terre des secteurs du Front où elle avait été prélevée. Lors de la cérémonie, Gaston de BLAIZE y a semé quelques grains de blé. Ces grains ont germé et formé des épis qui ont été moissonnés en juillet de l'année suivante. C'est alors qu'est né un cérémonial transmis de génération en génération. Le maire du village de Meures, dépositaire de la mémoire de son illustre sculpteur, accomplit tous les ans le même geste, forme des gerbes avec les épis issus de cette Terre sacrée et les envoie dans les localités où sont situées les autres Bornes. Ainsi se perpétue une tradition, selon le vœu de Gaston de BLAIZE, qui avait souhaité *« qu'une gerbe de bon blé, muri au chevet de la Borne de Meures, sera réunie en gerbe d'or et déposée devant les autres Bornes de la Terre Sacrée d'Arlington, des Invalides, du Guernic, de Cinq-Mars, d'Ajaccio, perpétuant ainsi par ce geste de Paix, la Grande et Belle leçon des Morts »*

Colonel (h) René COLOMBANI

Nota: Une septième Borne était prévue pour être inaugurée en 1935 à Kouba près d'Alger, en hommage à nos frères d'armes musulmans. Le décès de Gaston DEBLAIZE en janvier 1935 ne permit pas de le faire. Elle fut alors offerte, par Mme BLAIZE, à l'amicale des anciens du 356° RI (unité au sein de laquelle avait combattu son époux) et installée, en juin 1935, sur les lieux de combat de Bois-le-Prêtre près de Pont-à-Mousson (54), là même où s'était illustré le régiment en 1915 et 1916.

LA DISCIPLINE DANS UNE FORMATION DU TRAIN EN 1915

Par le LCL(H) Raoul PIOLI

Depuis la nuit des temps, les sanctions ont toujours été d'actualité dans toutes les armées du monde. Dans l'armée française, le règlement de discipline générale - à travers le Manuel du gradé (édition de 1934*)* - les définissait ainsi : *« Les sanctions, qui comprennent les récompenses et les punitions ont pour but de renforcer les moyens que la discipline et l'éducation militaire donnent au chef pour agir sur ses subordonnés. Les récompenses permettent au supérieur de témoigner sa satisfaction et de stimuler le zèle. Les punitions redressent la conduite, combattent la négligence et répriment l'oubli du devoir».* Le présent recueil de punitions, dans une formation du Train en 1915, montre qu'hier comme aujourd'hui, *« **La discipline faisant la force principale des armées**, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière, et une soumission de tous les instants, que tous les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitation ni murmure ; l'autorité qui les donne en est responsable et la réclamation n'est permise au subordonné que lorsqu'il a obéi».* Beaucoup se souviennent encore de cette célèbre phrase que tout militaire - de 1933 à 1966 - qu'il soit d'active ou du contingent, devait apprendre et réciter par cœur. Si la précision du style reste encore gravée dans bien des mémoires, elle n'est rappelée ici, textuellement, que pour éveiller les souvenirs du bon vieux service militaire d'autrefois.

Dans une publication en date de février 2012, M. Arnaud CAROBBI, historien et chercheur passionné de la Grande guerre, a cru bon de réaliser un petit recueil de fautes, commises et sanctionnées au sein de la section de Transport de Matériel n° 350 pendant l'année 1915. Cette unité du Train, cantonnée en Picardie dans le village de Fienvillers (Somme), avait en charge les transports de matériel au profit des dépôts situés à l'arrière de la ligne de front. Dans son préambule, l'auteur relève que, « *Outre les fautes de conduite entraînant de la prison, on retrouve les mêmes infractions qu'à la caserne : les hommes qui ne sont pas à l'appel du soir ou qui « font le mur » pour aller à la maison de tolérance ou boire. Ces activités sont plus répandues que dans les troupes combattantes, les sections automobiles, en 1915 en tout cas, étant localisées assez loin du front, dans des zones toujours habitées par les civils. L'état d'ébriété (soit au cantonnement, soit la nuit, ou bien au volant) est donc le principal motif de punition* ». Il dresse enfin une liste de sanctions que nous nous faisons un plaisir de présenter plus bas. Sa lecture rajeunira ceux qui ont effectué leur « service militaire », devenu ensuite «service national » en juillet 1965, avant d'être suspendu en mai 1996 par suite de la professionnalisation des armées. Nul doute que beaucoup se remémoreront le rassemblement, ou le « rapport » quotidien, au cours duquel l'adjudant d'escadron (ou de compagnie pour les plus anciens) portait à la connaissance de tous, les sanctions infligées aux militaires indociles ou imprudents. C'est devant l'unité mise au garde à vous, que les noms des hommes punis, ainsi que le tarif et le motif de la sanction, étaient lus. Si les hommes de troupe étaient cités nommément devant leurs camarades, les brigadiers, brigadiers-chefs et maréchaux des logis bénéficiaient de l'anonymat, leur patronyme étant toujours remplacé par « X ». Ce qui faisait sourire les proches du gradé sanctionné - eux savaient pourquoi il avait été puni - et avivait la curiosité des autres qui voulaient en savoir plus. Sans attendre, place à la sélection des punitions de quelques Poilus[1] dissipés, ayant eu des déboires avec la discipline militaire:

- **Conducteur Las…**, 15 avril 1915, 8 jours de prison. Motif : *« Le camion 45583 conduit par le conducteur Las…, rentrant de corvée de Vertus, a heurté violemment le portail en fer de la cour de la ferme où se trouvait l'atelier de la section. Le portail a été arraché, l'essieu et la fusée de la voiture faussés.* ». Le **conducteur Lass**… sera transféré à Châlons pour y purger 8 jours de prison suite à cet accident car il était en état d'ivresse. Le camion, quant à lui, est transporté à la Section de Parc n°3 pour une réparation qui a duré 5 jours (du 16 au 21 avril).
- **Conducteur Lau…**, classe 1899 : 4 jours de prison sur ordre du sous-lieutenant commandant la section. Motif : *« Avait reçu l'ordre de nettoyer sa voiture ; au lieu d'exécuter cet ordre, était couché dans le pré. A*

[1] Pour des raisons que l'on comprendra aisément, les noms des militaires cités ne comportent que les trois premières lettres du patronyme. Les curieux pourront consulter le Journal des Marches et 0pérations de la section de Transport de Matériel n° 350, qui est en ligne sur le site officiel « Mémoire des hommes ».

l'observation qui lui en a été faite a persisté à répondre et, à l'annonce d'une punition de prison a répondu : C'est du repos, j'm'en fous".
Punition portée à 8 jours de prison, par ordre du commandant du groupe. Quelques jours plus tard, la peine est portée à 15 jours de prison par le commandant de la Réserve.

- **Conducteur Tey…,** classe 1898 : 2 jours de prison sur ordre du capitaine **Lan…**, commandant de groupe. Motif. « *Cet homme ayant été rencontré par le capitaine sans bandes molletières, a été invité à aller les mettre. Dès que le capitaine a eu le dos tourné, il est revenu dans le cantonnement sans avoir exécuté l'ordre."*
- **Conducteur Caz…,** 8 jours de prison sur ordre du capitaine **Rich…**. Motif : *« A été trouvé par cet officier après 21h00 avec une lampe à essence à feu nu dans son camion"*.
- **Conducteur Dou…**,"8 jours de prison par ordre du capitaine commandant le détachement. Motif : *« A été trouvé par la Prévôté le 7 décembre 1915, à 22h15, à la maison de tolérance."*

- **Conducteur Pré…,** 8 jours de prison par ordre du capitaine commandant le détachement. Motif : *« N'a pas fait timbrer sa permission à la Gendarmerie et est rentré en retard de 24 heures."*
- **Conducteur Fra…,** 4 jours de prison par ordre du sous-lieutenant commandant la section. Motif : *« Réveillé pour un départ immédiat, a mis 20 minutes pour plier sa literie et de ce fait ne s'est pas occupé de mettre son moteur en marche ».*
- **Conducteur Fra…**, 4 jours de prison par ordre du sous-lieutenant commandant la section. Motif : *« Sachant que les vis d'ajustage de freins étaient cassées et que son moteur chauffait, a roulé à plus de 40 à l'heure sans tenir aucun compte des ordres réitérés réglementant la vitesse des camions."*

On retrouve ce même conducteur peu de temps après :

- **Conducteur Fra…**, 4 jours de prison par ordre du sous-lieutenant commandant la section : Motif : *« Faisant fonction de conducteur a laissé conduire son aide pour aller se coucher à l'intérieur de son camion. »*
- **Conducteur Laf…,** 4 jours de prison par ordre du sous-lieutenant commandant la section : Motif : *« N'a pas exécuté l'ordre qui lui avait été donné de faire le plein de son réservoir d'essence pendant un arrêt ce qui, par la suite, a été cause d'une panne »."*

On retrouve ce même conducteur un peu plus loin :

- **Conducteur Laf…** , 4 jours de prison ordre du sous-lieutenant commandant la section. Motif : *« S'est endormi au volant de sa voiture ce qui a été cause d'une collision avec un autre véhicule entraînant une détérioration du sien. »*
- **Conducteur Ver…**, 4 jours de prison ordre du sous-lieutenant commandant la section. Motif : *« Etant de faction s'est laissé malmener et enlever son mousqueton par plusieurs soldats du 92e régiment d'infanterie, sans crier aux armes et sans en rendre compte par la suite".*

On retrouve encore ce même conducteur quelques mois plus tard:

- **Conducteur Ver…**, 4 jours de prison sur ordre du sous-lieutenant commandant la section. Motif : *« Etant en état d'ivresse, n'a pas été susceptible de prendre part au transport du 2 avril. »*
- **Brigadier Cri…,** 4 jours de prison sur ordre du sous-lieutenant commandant la section. Motif : *« Aurait été susceptible de remplacer le conducteur de la voiture sur laquelle il avait pris place s'il n'avait été dormir dans son hamac à l'intérieur du camion, ce qui aurait pu éviter une collision avec un autre véhicule et éviter la détérioration du sien."*
- **Maréchal des Logis Sal…**, 4 jours d'arrêts sur ordre du sous-lieutenant commandant la section. Motif : *« N'a pas signalé la perte de différents outils et l'outillage qu'il avait en consigne».* Punition portée à 4 jours d'arrêts de rigueur par le capitaine commandant le détachement.

A la lecture de ce qui précède, on ne peut s'empêcher de se demander ce qu'il en est dans l'armée d'aujourd'hui, en ce début du XXI° siècle. Certes, la vie du soldat de 2019, n'est plus tout à fait ce qu'elle était en 1915, du moins si l'on s'en réfère au champ des punitions évoquées plus haut. Il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre de ces infractions sont encore d'actualité : accidents de la circulation, imprudences, infractions aux ordres, à la tenue vestimentaire, aux règles de sécurité, aux consignes, retards de permission,

abus de boissons alcoolisées etc.….Elles le resteront encore bien longtemps, et l'on peut même ajouter *« tant qu'il y aura des hommes »* pour paraphraser le titre d'un célèbre film[2].

Pour en revenir à la Grande guerre, voici l'extrait d'un livret d'instruction du soldat en 1914, traitant de la nuance entre la discipline et les punitions : *« Discipline et punitions sont deux choses bien différentes. Un soldat est discipliné lorsqu'il possède le sentiment intime de l'obéissance et de la soumission, et que, par pur devoir, il le met partout en pratique. Les punitions ne sont faites que pour la répression des incorrigibles, de ceux qui se dérobent au devoir et de ceux qui ne veulent pas se plier aux exigences de la discipline ».* (« Instruction théorique du soldat » par F. CHAPUIS – 24° édition – septembre 1914). Il y a là, un beau sujet de dissertation philosophique laissé à l'appréciation de chacun de nous.

Lieutenant-colonel (er) Raoul PIOLI

[2] Réalisé en 1953 et huit fois primé en 1954

LA MEDAILLE MILITAIRE

Le 11 mars dernier, la section d'entraide des Médaillés militaires d'Ajaccio, présidée par notre camarade et ami Guy HOSPITAL – par ailleurs ancien du Train et membre de notre amicale - avait organisé son assemblée générale avec faste, en présence de l'ensemble du monde combattant et de nombreuses autorités institutionnelles locales. Avec son aimable autorisation, c'est avec grand plaisir que nous publions un de ses documents, extrait d'une revue éditée en 1915, à l'intention de nos Médaillés militaires de l'amicale certes, mais aussi pour tous nos adhérents afin qu'ils mesurent le prestige attaché à cette décoration. Créée en janvier 1852 par Louis Napoléon Bonaparte, la Médaille militaire vient, dans l'ordre protocolaire national, en troisième position derrière la Légion d'honneur et la croix de Compagnon de la Libération qui n'est plus attribuée depuis 1945. Dans les faits, actuellement, c'est la deuxième décoration française. C'est dire si sa considération demeure toujours aussi grande, parmi les militaires en particulier car c'est à eux seuls qu'elle est destinée.

La rédaction

MOTS SUBLIMES ECHAPPÉS DU CŒUR DES POILUS
« La Médaille militaire, mon général, c'est debout qu'il convient de la recevoir ! »

Quel merveilleux recueil on fera, la guerre finie, avec les mots héroïques, les mots touchants, les mots sublimes échappés spontanément du cœur de nos soldats. En voici un, profondément émouvant, et qui était digne d'inspirer le talent d'un artiste.

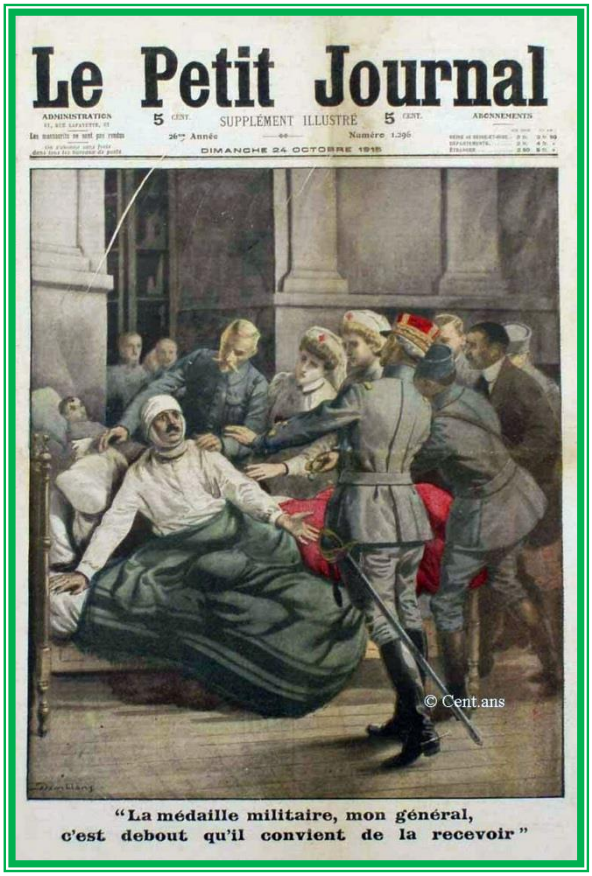

La scène se passe en Champagne, derrière la ligne de feu. Un général s'est rendu dans une ambulance chirurgicale pour remettre la médaille militaire à un grand blessé. Le pauvre soldat a été bien gravement atteint. On a dû l'amputer, le matin même, de la cuisse droite. On lui a, en outre, fait la résection de l'omoplate et - un éclat d'obus lui ayant labouré le crâne - il a fallu le trépaner. Il est là, sur son lit de douleurs. Le général, accompagné d'un officier d'état-major, s'approche de lui avec une émotion contenue. Il va épingler sur sa poitrine la décoration si bien gagnée. Le blessé le voit et, d'un suprême effort, essaye de se soulever sur son lit.

- Ne bougez pas ! dit le général.

Alors le poilu :

- **Pour la médaille militaire, mon général, c'est debout qu'il convient de la recevoir !**

Et, malgré les infirmières qui l'entourent, le blessé se redresse et s'assied.

Le général a des larmes qui perlent à ses paupières. Il accroche l'insigne sur la poitrine héroïque, donne une accolade qui est la plus touchante étreinte paternelle, puis, gravement, solennellement, au garde à vous devant ce simple soldat, fait le salut militaire.

Texte et illustration : « Le Petit Journal », supplément illustré du 24 octobre 1915.

ANCIENS COMBATTANTS
Un ordre protocolaire des décorations qui crée la polémique

Par décret présidentiel n° 2016-949 du 12 juillet 2016, portant création d'une Médaille Nationale de Reconnaissance aux victimes du terrorisme, M. François HOLLANDE, Chef de l'Etat et Chef des Armées, a modifié l'ordre protocolaire traditionnel des décorations en accordant le 5° rang à cette distinction, c'est-à-dire en la plaçant devant les Croix de guerre et la Croix de la Valeur Militaire.

Cela suscite de vives interrogations et la colère des associations du monde combattant et de leurs représentants, même si ces derniers ne remettent nullement en question la nécessité pour la Nation d'exprimer sa reconnaissance et sa solidarité aux victimes du terrorisme. Il n'est pas acceptable que les croix de guerre viennent après cette nouvelle médaille dans l'ordre protocolaire. Ce dernier à d'ailleurs fait l'objet d'environ 30 questions écrites, formulées par des députés pour le dénoncer auprès de l'Assemblée Nationale, entre juillet 2016 et mai 2018, c'est-à-dire avant la dernière présidentielle. Il n'y pas eu de réponse de la part du ministère de la Défense nationale de l'époque.

Nous ne pouvons qu'être scandalisés de constater que ceux qui se sont engagés à porter les armes de la France, jusqu'à y laisser leur vie - *comme le précise le Code d'honneur du Soldat dans son article 2:* ***« Il accomplit sa mission avec la volonté de gagner et de vaincre et si nécessaire au péril de sa vie»*** - voient leurs mérites rétrogradés et dévalorisés par cette nouvelle médaille attribuée à des victimes qui n'ont rien fait pour la Nation. **Ainsi, depuis 2016, on pourrait en conclure qu'il est plus méritoire d'être une victime du terrorisme que d'être décoré pour avoir défendu son Pays, les armes à la main.**

Médaille Nationale de Reconnaissance aux victimes du terrorisme.
Victimes qui ont droit au respect et à la reconnaissance mais qui n'ont rien fait pour la Nation. Leur tort était de se trouver là, au moment fortuit où a été commis un attentat.
Le rang de cette médaille est inconvenant par rapport aux mérites de ceux qui ont porté les armes de la France, ont été décorés, voire blessés dans leur chair, pour actes de guerre hier, ou en luttant contre le terrorisme aujourd'hui.

Militaire d'active ou ancien combattant dont l'action au combat pour défendre la France et ses intérêts, là où elle l'a envoyé, a été distinguée et sanctionnée par l'attribution de l'une ou l'autre, ou plusieurs, de ces 3 Croix de guerre et de la Valeur militaire.

R.P. 10 mars 2018

La vie sentimentale et mouvementée du président de la République Adolphe Thiers

Portait de M. THIERS et sa caricature par André Gill

Adolphe Thiers était un curieux personnage. Ce fut le second Président de la République (après Louis-Napoléon Bonaparte, lequel s'était rapidement transformé en empereur). Sous le second Empire, il était le chef de l'opposition libérale. Puis, devenu chef de l'exécutif en 1871, il écrasa la Commune dans le sang. A cause de ce massacre, sa réputation historique est douteuse, voire détestable. Clémenceau a dit de lui : « Thiers, le type même du bourgeois cruel et borné, qui s'enfonce sans broncher dans le sang ».

Sa vie privée était cependant bien amusante. Vers l'âge de trente ans, il rencontra une dame mariée, avec qui il eut une liaison. Cette dame avait une fille aînée: il l'épousa dès qu'elle eut quinze ans. Elle avait aussi une fille cadette, qu'il ne tarda pas à mettre également dans son lit. Cela sans renoncer à la maman. Ce qui, pendant plus de trente ans, fit de lui un homme marié ayant comme maitresses, sa belle-sœur et sa belle-mère ! Cette situation était bien connue à l'époque, et l'on parlait avec humour des "**Trois moitiés de Monsieur Thiers**".

N. OSTERODE

Ce que dit le Vieux savant Chinois

Une jeune femme demande à un très vieux savant chinois:

- Cher Maître, pourquoi quand un homme à des rapports avec beaucoup de femmes, le nomme-t-on un séducteur ?
- Pourquoi quand une femme à des rapports avec beaucoup d'hommes, la nomme-t-on une femme de mœurs légères ?
- Pourquoi cette différence ?

Le sage chinois lui répondit :

- Sachez, chère jeune dame, qu'une clé qui peut ouvrir plusieurs serrures est un outil merveilleux. Mais une serrure qui s'ouvre avec n'importe quelle clé ne sert à rien....

Petites causes, grandes conséquences

Un petit évènement peut changer le cours de l'histoire.

« Faute d'un clou le fer fut perdu,
Faute d'un fer le cheval fut perdu,
Faute d'un cheval le cavalier fut perdu,
Faute d'un cavalier la bataille fut perdue,
Faute d'une bataille le royaume fut perdu.
Et tout cela, faute d'un clou de fer à cheval »

Source : George Herbert (1593-1633), pasteur anglican, poète et orateur anglais du début du XVIIe siècle. Il est considéré comme saint par l'Église anglicane et fêté localement le 27 février

LE ZOUAVE DU PONT DE L'ALMA A PARIS
Par le LCL(H) Raoul PIOLI

En janvier 2018, alors que Paris subissait de fortes intempéries depuis plusieurs jours, tous les regards des médias et des badauds se portèrent, comme d'habitude, sur le zouave du pont de l'Alma. Cette célèbre et populaire statue fait toujours figure de repère, pour les Parisiens qui peuvent mesurer la montée du niveau de la Seine et l'ampleur des crues. De nos jours, l'histoire du pont et de ce soldat semble aussi méconnue que celle du célèbre corps d'élite des zouaves de l'armée française entre 1830 et 1962. Les générations actuelles, ne possédant plus les bases fondamentales de l'histoire de France, ne connaissent qu'approximativement les raisons ayant présidé à l'édification de la statue. C'est pourquoi, à travers notre Bulletin, il m'a paru opportun de remédier à cette lacune, mais aussi, et surtout, de rendre un hommage très appuyé à la mémoire de nos héroïques régiments de zouaves.

Le pont de l'Alma (Paris VIII°)

Il a été édifié à l'initiative de Napoléon III, entre 1854 et 1856, par l'ingénieur Gabriel dans le cadre des grands travaux du baron Haussmann. L'Empereur l'inaugura lui-même et lui donna le nom de la victoire de l'Alma. Cette **bataille de l'Alma,** qui s'était déroulée pendant la journée du 20 septembre 1854 sur les rives du fleuve l'Alma, près de Sébastopol, est considérée comme la première grande bataille de la guerre de Crimée (1853-1856). Les **zouaves** de « l'armée d'Afrique », venant principalement d'Algérie, jouèrent un rôle décisif dans les dernières heures de cette bataille

Le zouave du pont de l'Alma

Long de 142 m et d'une largeur de 42 m, il était en pierre et se composait de 3 arches, avec des becs de pile servant de socle à 4 grandes statues de soldats représentant les armes qui s'étaient distinguées lors de la bataille. Plus tard, en 1970 il sera reconstruit en métal, pour faire face au trafic de péniches et des bateaux sur la Seine, par les ingénieurs Lagallisserie, Darcel et Vaudrez. Des quatre statues, seul le zouave en tenue orientale du Second Empire, du sculpteur Georges Diébolt, a été replacé en amont de l'unique pile, près de la rive droite. Le soldat, qui est reconnaissable à son uniforme de type oriental **(**un fez, une veste courte, une large ceinture de toile, des culottes bouffantes, des guêtres et des jambières) s'appuie sur son fusil de sa main droite. La statue mesure 5,2 mètres de haut et pèse 8 tonnes. S'il est de tradition que les parisiens viennent y observer la montée des eaux, le zouave ne constitue pas le repère officiel de la ville de Paris. Ce dernier se trouve au pont d'Austerlitz.

Les trois autres statues du premier pont ont été déplacées et se trouvent en province:

- Le chasseur d'Afrique (du sculpteur Auguste Arnaud) est à Joinville le Pont.
- Le grenadier (du sculpteur Georges Diébolt) est à Dijon, avenue du Premier Consul
- L'artilleur (du sculpteur Auguste Arnaud) est à La Fère (Aisne), sur la place de l'Europe.

Les régiments de Zouaves

Les zouaves, constituant une subdivision d'arme de l'infanterie, appartenaient à **l'Armée d'Afrique**. Cette armée remonte à la conquête de l'Algérie en 1830, et désigne les unités créées ou stationnées en Algérie, dans les protectorats du Maroc, de la Tunisie et du Sahara avant l'indépendance de ces territoires. A ce titre, elle se distingue des Troupes coloniales (de nos jours **Troupes de Marine**) qui, elles, avaient vocation à servir aux colonies et ailleurs.
L'origine du nom Zouave, vient du **berbère** *zwava*, ou *zouaoua* qui était l'appellation d'une tribu Kabyle, laquelle fournira les premiers éléments indigènes du nouveau corps créé par les français.
Mis sur pied à partir de septembre 1830 en Algérie, le premier régiment de zouaves vit le jour en 1831, quelques mois avant la Légion Etrangère. Ce n'est que plus tard, après la création des unités de tirailleurs algériens en 1842, que le recrutement sera uniquement composé de français de métropole et d'Afrique du Nord. Les fortes têtes du contingent et les engagés volontaires y étaient soumis à une discipline très sévère.
A l'origine, comme il n'y avait qu'un seul régiment de zouaves, ces soldats de grande valeur avaient l'habitude de dire: ***« Il n'y a qu'un régiment de zouaves, comme il n'y a qu'un dieu, comme il n'y a qu'un soleil »***. Plus tard, ce seront trois régiments qui, respectivement, tiendront garnison à Blida (le 1er RZ) à Oran (le 2ème RZ) et à Philippeville (le 3ème RZ). En décembre 1914, trois autres régiments seront créés en Algérie, et deux au Maroc.
Entre les deux guerres ne subsisteront que trois régiments en Algérie, deux au Maroc et un en Tunisie. A la déclaration de la guerre, en 1939, cinq régiments supplémentaires seront mis sur pied en France métropolitaine.
De leur création en 1830, jusqu'à la dissolution du dernier régiment à Alger en 1962, les zouaves participeront et s'illustreront dans toutes les campagnes où seront engagées les troupes françaises : conquête de l'Algérie, guerre de Crimée, campagne d'Italie (1859), expédition du Mexique (1861-1864), guerre de 1870 en France, conquête du Tonkin et de l'Annam (1883-1887), Première guerre mondiale (1914-18), guerre du Rif (1925-26), seconde guerre mondiale (1939-40, puis 1944-45), et enfin guerre d'Algérie (1954-62)).
Entre 1982 et 1996, le Centre d'entraînement commando de Givet, dans les Ardennes, a eu l'honneur de se voir confier la garde de l'emblème et les traditions du glorieux 9° Zouaves d'Alger. Depuis, les zouaves ne sont plus. Leur mémoire a été rayée de l'ordre de bataille de l'armée française. Les drapeaux de leurs régiments, surchargés de noms de batailles et de victoires en lettres d'or, de décorations et de fourragères, reposent maintenant dans la salle des emblèmes au château de Vincennes à Paris. Fini le refrain des zouaves ***« Pan Pan l'arbi…les chacals sont par ici »*** et oubliée la fière devise ***« Être zouave est un honneur. Le rester est un devoir »***
On peut regretter que les générations actuelles et le ministère des armées, n'aient plus aucune reconnaissance envers les zouaves, dont les régiments figurent parmi les plus glorieux de l'armée française, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

1996: Pour la dernière fois, le drapeau du 9° Zouaves, le régiment d'Alger, est présenté au Centre d'entraînement commando de Givet (Ardennes)

Régiment	Guerre 1914-18	Guerre 1939-45	Fourragère
1er RZ (1852-1960)	5 Palmes, 1 étoile de vermeil	2 Palmes	Médaille militaire 1914-18
2ème RZ (1852-1962)	5 Palmes, 1 étoile d'argent	2 Palmes	Médaille militaire 1914-18
3ème RZ (1852-1962)	6 Palmes	2 Palmes	Légion d'honneur 1914-18
4ème RZ (1864-1962)	7 Palmes	2 Palmes	Légion d'honneur 1914-18 Médaille militaire 1914-18 Croix de guerre 1914-18
8ème RZ (1914-1962)	7 Palmes, 1 une étoile d'argent	2 Palmes	Légion d'honneur 1914-18 Médaille militaire 1914-18 Croix de guerre 1914-18
9ème RZ (1914-1962)	6 Palmes, 1 étoile d'argent	2 Palmes	Légion d'honneur 1914-18
4ème RMZT (1915-1918)	6 Palmes		Légion d'honneur 1914-18

Avec un tel palmarès de gloire on devine les sacrifices consentis par les zouaves sur tous les champs de bataille. C'est pourquoi, l'amicale des anciens du Train de la Corse, ne pouvait s'empêcher d'évoquer le souvenir de ces magnifiques régiments de l'Armée d'Afrique, aujourd'hui voués à l'oubli. Par bonheur pour l'imaginaire national, le Zouave taillé dans la pierre au pont de l'Alma, lui, est toujours là.

SUPRESSION PUIS RETABLISSEMENT DES SONNERIES MILITAIRES DANS LES CASERNES FRANCAISES

INCROYABLE…MAIS VRAI...PREUVES A L'APPUI

Si tout le monde sait que le clairon est un instrument à vent en cuivre, seuls les initiés savent qu'en France, il a été adopté à partir de 1825 pour sonner les appels, les ordres, les signaux de manœuvre de l'infanterie d'abord, puis de toute l'armée. Depuis, il rythme la vie des casernes. Ses diverses sonneries ponctuent toute la journée de travail, du réveil à l'extinction des feux. Pour les troupes montées (Cavalerie, Train, Artillerie) le clairon, dont le son est doux et résonnant à l'oreille, est remplacé par la trompette dite « de cavalerie » au son plus retentissant et aigu pour couvrir le bruit des sabots sur le sol, en campagne comme au quartier. Les cérémonies patriotiques officielles sont toujours ponctuées par les sonneries de clairon ou de trompette, notamment la « Sonnerie Aux Morts ».
Aussi, est-il surprenant de constater que pendant 6 ans, de 1906 à 1912, un ministre de la Guerre, se surcroit général, ait pu supprimer toutes les sonneries réglementaires dans les casernes et les quartiers. Ce n'est pas burlesque, mais une réalité que l'on du mal à admettre et que la rédaction vous livre dans ce numéro de notre journal. Ce n'est pas de l'humour, mais tout simplement rapporté par l'article ci-dessous - publié dans son intégralité - paru dans la presse du 14 juillet 1912.

Raoul PIOLI

Les sonneries sont rétablies à la caserne

Le Petit Journal
SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ
DIMANCHE 14 JUILLET 1912
LES SONNERIES SONT RÉTABLIES A LA CASERNE
LE RÉVEIL

« En 1906, M. le général Picquart, alors ministre de la guerre, avait supprimé les sonneries à la caserne. De la part d'un général cette décision parut quelque peu saugrenue ; mais nul n'ignore que ce général était plus apte à goûter les harmonies langoureuses des instruments à cordes que les rudes sonorités des fanfares militaires, et plus habile à chevaucher un tabouret de piano qu'un coursier fougueux. Il supprima donc les sonneries à la caserne. Plus de clairon pour annoncer le réveil, la soupe, l'appel, l'extinction des feux.
Dès lors, les casernes, furent mornes et silencieuses. C'était le moment où il semblait que le mot d'ordre imposé à l'Armée par les gouvernants dût être : « *Silence et mystère !* ».
Les régiments ne sortaient plus, les musiques ne jouaient plus, les clairons ne sonnaient plus, les tambours ne battaient plus. On cachait l'Armée comme si on en avait honte. On supprimait les fanfares guerrières parce que le pacifisme de nos politiciens le voulait ainsi; on évitait de montrer l'Armée au peuple, dans l'espoir, apparemment, qu'il se désintéresserait d'elle.
Mais le peuple supportait à regret cet effacement de l'armée. On vit bien quels étaient ses sentiments le jour où les retraites militaires furent rétablies à Paris. M. Millerand ne s'en est pas tenu là. Il vient de rétablir également les sonneries et batteries dans les casernes. Désormais tambours et clairons rythmeront comme naguère les phases de la journée du troupier. Et tous les bons Français remercieront le ministre d'avoir ainsi rendu la voix à nos régiments.

Aux airs de toutes ces sonneries, la verve des troupiers avait adapté des paroles adéquates. On n'entendait plus ces chants familiers. On va les entendre de nouveau, ces rythmes allègres qui marquent gaîment les étapes de la journée du soldat.
De nouveau quand sonnera l'*appel*, les troupiers chanteront :
Comptez vos hommes
Comptez-les bien.
Quand sonnera la *soupe*, ils répéteront à pleine voix :
C'est pas d'la soupe
C'est du rata...
Quand sonnera l'*assemblée*, ils chanteront :
Les hommes de garde
Mettez vite sac au dos.
L'air de la *visite* s'accompagnera des paroles rituelles :
M'sieur l'major
M'sieur l'major est arrivé...
Celui des *consignés* aura son accompagnement obligé :
Descendras-tu, mauvais soldat !
Et le soir, dans le grand silence de la caserne, lente, solennelle et caressante, sans paroles cette fois, car tout le monde alors s'endort, résonnera « l'extinction des feux ».
De toutes ces sonneries traditionnelles, l'une des plus caractéristiques est le *réveil.* C'est elle qui a inspiré notre gravure : (Voir l'illustration plus haut, représentant la une du Petit journal du 14 juillet 1912)
Soldat lève-toi,
Soldat lève-toi bien vite...
A ce « *réveil* » nous avons voulu donner un sens symbolique que tous nos lecteurs comprendront. Ce n'est pas seulement le réveil des troupiers que sonne le clairon dans le matin lumineux ; c'est l'aube d'un temps nouveau qu'il salue de sa fanfare, c'est le réveil du sentiment patriotique dans l'âme du pays ».

Illustration de la rédaction: Magnifique caporal clairon du 2° Bataillon de Chasseurs à Pied soufflant à pleins poumons et à plein cœur

Source : Le Petit Journal illustré du 14 juillet 1912

REVENONS AUX FONDAMENTAUX
Par le LCL(H) Raoul PIOLI

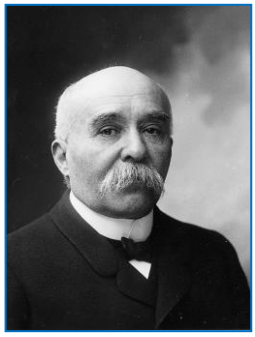

Georges Clemenceau

Ils ont des droits sur nous… nous leur devons tout sans aucune réserve »
(Discours d'investiture de M. Georges Clemenceau le 20 novembre 1917)

« Ils ont des droits sur nous ». Très souvent, cette célèbre phrase de Georges Clémenceau est évoquée à l'appui d'une démonstration, d'un écrit ou tout simplement au détour d'une conversation. Il m'apparait intéressant de préciser le contexte dans lequel elle a été prononcée. C'était le 20 novembre 1917, M. Georges Clémenceau, président du Conseil des ministres, ministre de la guerre, s'adresse à l'Assemblée Nationale pour une déclaration du Gouvernement, à l'occasion de son investiture.

Situation du moment : Le 13 novembre 1917, le ministère Painlevé tombe. Le lendemain, le président de la république Raymond Poincaré, poussé par l'opinion publique, fait appel à Clémenceau, leader patriote et «jusqu'au-boutiste», pour former le nouveau gouvernement. Le 20, « le Tigre » monte à la tribune pour lire aux députés le texte de sa déclaration de politique générale. Cette déclaration fut affichée dans toutes les mairies de France.

Voici l'extrait des minutes de l'Assemblée Nationale :

Caricature du Tigre

« ……Nous avons de grands soldats d'une grande histoire, sous des chefs trempés dans les épreuves, animés aux suprêmes dévouements qui firent le beau renom de leurs aînés. (*Très bien ! très bien !)* Par eux, par nous tous, l'immortelle patrie des hommes, maîtresse de l'orgueil des victoires, poursuivra dans les plus nobles ambitions de la paix le cours de ses destinées. Ces Français que nous fûmes contraints de jeter dans la bataille, **ils ont des droits sur nous**. *(Applaudissements prolongés.)* Ils veulent qu'aucune de nos pensées ne se détourne d'eux, qu'aucun de nos actes ne leur soit étranger.

Nous leur devons tout, sans aucune réserve. Tout pour la France saignante dans sa gloire, tout pour l'apothéose du droit triomphant. *(Vifs applaudissements.)* Droits du front et devoirs de l'arrière, qu'aujourd'hui tout soit donc confondu… »

Qu'en est-il cent ans plus tard, en 2018 ?

Le déclin du monde combattant devient tellement inéluctable qu'il n'y a plus de secrétariat d'état dédié depuis 2017.

Oubliée aussi l'affirmation « ils ont des droits sur nous », ce, au plus haut sommet de l'Etat. Ce dernier a créé en 2016, une médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme qui, dans l'ordre protocolaire, se place avant les trois croix de guerre et la croix de la valeur militaire. Victimes qui ont droit au respect et à la reconnaissance certes, mais qui n'ont rien fait pour la Nation et dont leur tort était se trouver là, au moment fortuit où a été commis un attentat. Le rang de cette médaille est inconvenant par rapport aux mérites de ceux qui ont porté les armes de la France, ont été décorés, voire blessés dans leur chair, pour actes de guerre hier, ou en luttant contre le terrorisme aujourd'hui.

De surcroit, on vient d'apprendre que la Cour des comptes et la direction du budget sembleraient remettre en cause les justifications historiques de la retraite de combattant. Elles « seraient devenues obsolètes au prétexte que les armées sont aujourd'hui composées de professionnels qui y acquièrent des droits à la retraite, que la carte de combattant dont l'obtention permet de bénéficier de la retraite

du combattant est attribuée dès 120 jours d'OPEX sans qu'il soit nécessaire d'avoir participé à des combats ou encore que les blessures psychiques sont prises en compte par les pensions militaires d'invalidité ».

Assurément, la formule de Georges Clemenceau « ils ont des droits sur nous », ne fait plus recette dans un Pays où il est plus méritoire d'être une victime du terrorisme que d'être décoré pour avoir défendu la Patrie les armes à la main. Pays où le témoignage de reconnaissance de la Nation, qu'est la retraite du combattant, pourrait être remis en cause pour de simples raisons budgétaires. Faut-il se résoudre à penser que les fondamentaux ayant présidé à la naissance du « monde des anciens combattants » sont promis à être jetés aux oubliettes ? Tout porte à le croire.

Un « appelé du contingent » pendant la guerre d'Algérie
par le LCL (H) Raoul PIOLI

Après la suspension de la conscription en 1997, au moment où en ce début de l'année 2018, au plus haut niveau de l'Etat, l'on s'interroge sur l'utilité de restaurer un « service » pour hommes et femmes, dont on ne sait s'il sera militaire, national, civique ou universel, il m'a semblé intéressant de revenir sur le service militaire des derniers conscrits de France qui ont participé à une guerre. Il s'agit de la guerre d'Algérie (1954-1962), même si l'appellation « guerre » n'a été officiellement reconnue qu'en 1999, c'est-à-dire 37 ans après la fin du conflit en mars 1962. A l'époque, et depuis bien longtemps, le « service militaire obligatoire » n'était pas conçu pour « faire du bien » aux jeunes hommes ou pour leur apprendre à « vivre ensemble », mais il l'était pour l'intérêt vital de la Patrie d'abord et de la Nation ensuite. La mobilisation générale d'août 1914, celle de septembre 1939, puis, en Algérie, le rappel sous les drapeaux des « disponibles » de plusieurs contingents dès 1955, et le maintien sous les armes de certaines classes « libérables », en ont été des exemples concrets.

Entre 1954 et 1962, plus d'un million et demi de jeunes français vont être appelés à servir en Algérie. Ce sera la dernière « guerre » des Français, celle à laquelle vont participer « les appelés du contingent » effectuant le service militaire obligatoire. Presque toutes les familles françaises, compteront au moins un des leurs touché par les évènements d'Algérie. La durée légale du service d'alors, qui était de 18 mois, sera portée jusqu'à 28 mois, voire même 30 mois pour certaines classes de « rappelés », ou de « maintenus » « après la durée légale » (ADL). Elle ne reviendra à 18 mois qu'à partir de 1962.
Au total, environ 27 500 militaires des trois armées et de la Gendarmerie ne reverront plus jamais la France. Le tableau ci-dessous précise le nombre d'appelés du contingent tombés en Algérie :

	Tués au combat	Accidents (1)	Maladie	Disparus	TOTAL général	
						%
Active	8805	5690	621	538	15654	56,9
Contingent	7349	3462	564	462	11 837	43,1
Total	16 154	9152	1185	1000	27 491	
(1) Accidents de la route et par armes à feu - Source des chiffres : J.O. du 7 août 1986						

Généralement instruits et formés en France ou en Allemagne pendant « les classes »[3], les appelés sont ensuite affectés, très vite, sur tout le territoire algérien. Pour les uns, chanceux ou « pistonnés », ce sera le travail administratif ou manuel, dans un état-major ou un service. Mais l'immense majorité de toutes les armes, dont l'infanterie en premier lieu, va servir dans les unités opérationnelles et participer au maintien de l'ordre et à la pacification, à la vie de poste sur les pitons, aux embuscades de nuit, aux ouvertures de routes, aux convois ou à leur protection, à la recherche de l'adversaire dans les djebels, fusil ou pistolet mitrailleur à la main et grenades aux cotés. Dans l'ensemble, ces appelés du contingent vont accomplir fort convenablement les missions qui leur seront confiées. Certains, se distinguant plus que d'autres au combat, seront même récompensés par un ou deux titres de guerre. Mais il est une élite, très restreinte, qui s'en verra attribuer davantage. Augustin SERENI, car il s'agit de lui, est de ceux-là. Affecté en Kabylie, au prestigieux 22° Bataillon de chasseurs alpins[4] (BCA) - *celui qui, portant la fourragère « jonquille » gagnée par les anciens en 1914-18 et le Chamois sur son insigne, avait pour fière devise « Nul ne crains »* - il terminera son service militaire avec quatre titres de guerre dont trois citations et une blessure.

Insigne et fourragère du 22° BCA (insigne provenant du Bulletin des anciens du 22°)

[3] Les « classes » signifiant, à l'époque, la formation commune de base, c'est-à-dire l'instruction militaire des jeunes recrues.
[4] En Algérie, le 22° BCA comptera 52 morts pour la France, dont 5 officiers, 8 sous-officiers et 39 Chasseurs ou Harkis.

Ce brillant palmarès, inhabituel pour un simple appelé de deuxième classe, honore l'intéressé, contribue à la gloire de son bataillon et reflète un aspect méconnu de la dureté des actions de combat, que l'on appelait, officiellement, « opérations de pacification et de maintien de l'ordre » ou plus simplement « évènements d'Algérie ».

Augustin SERENI naît le 1er septembre 1935 à Sartène (Corse) où il passe son enfance. Le 1er mai 1956, comme tous les jeunes gens de sa classe d'âge, il est appelé à satisfaire aux obligations militaires avec le contingent 1956 1/B. Pour lui, ce sera l'incorporation au Centre d'Instruction du 22° Bataillon de chasseurs alpins à Nice afin d'y effectuer ses « classes ». A l'issue, il est désigné pour suivre un stage de radiotélégraphiste à Aubagne, avant de rejoindre, le 16 novembre 1956, son bataillon qui, venant du Maroc l'année précédente, se trouve alors en Algérie, plus exactement dans les massifs du Djurdjura en Grande Kabylie.
Le PC du bataillon s'est installé à Bouira - *petite sous-préfecture de 1956 à 1962, qui compte environ 18 000 habitants* - et les autres compagnies sont disséminées dans les massifs voisins. Le Chasseur SERENI se voit affecté à la 5° compagnie qui stationne à la ferme CATALA, à quelques kilomètres à l'est de Bouira.

Le 1er avril 1958, suite à une vive altercation avec un caporal, il se voit muté disciplinairement à Tikjda (1575 m d'altitude) où se tient la 2° compagnie du bataillon. Cette dernière comprend 3 sections de combat, composées de Chasseurs d'origine métropolitaine ou « pied-noir » d'Algérie. Implantée dans les bâtiments en dur d'une ancienne colonie de vacances, elle est commandée par le lieutenant Roger GASTON.

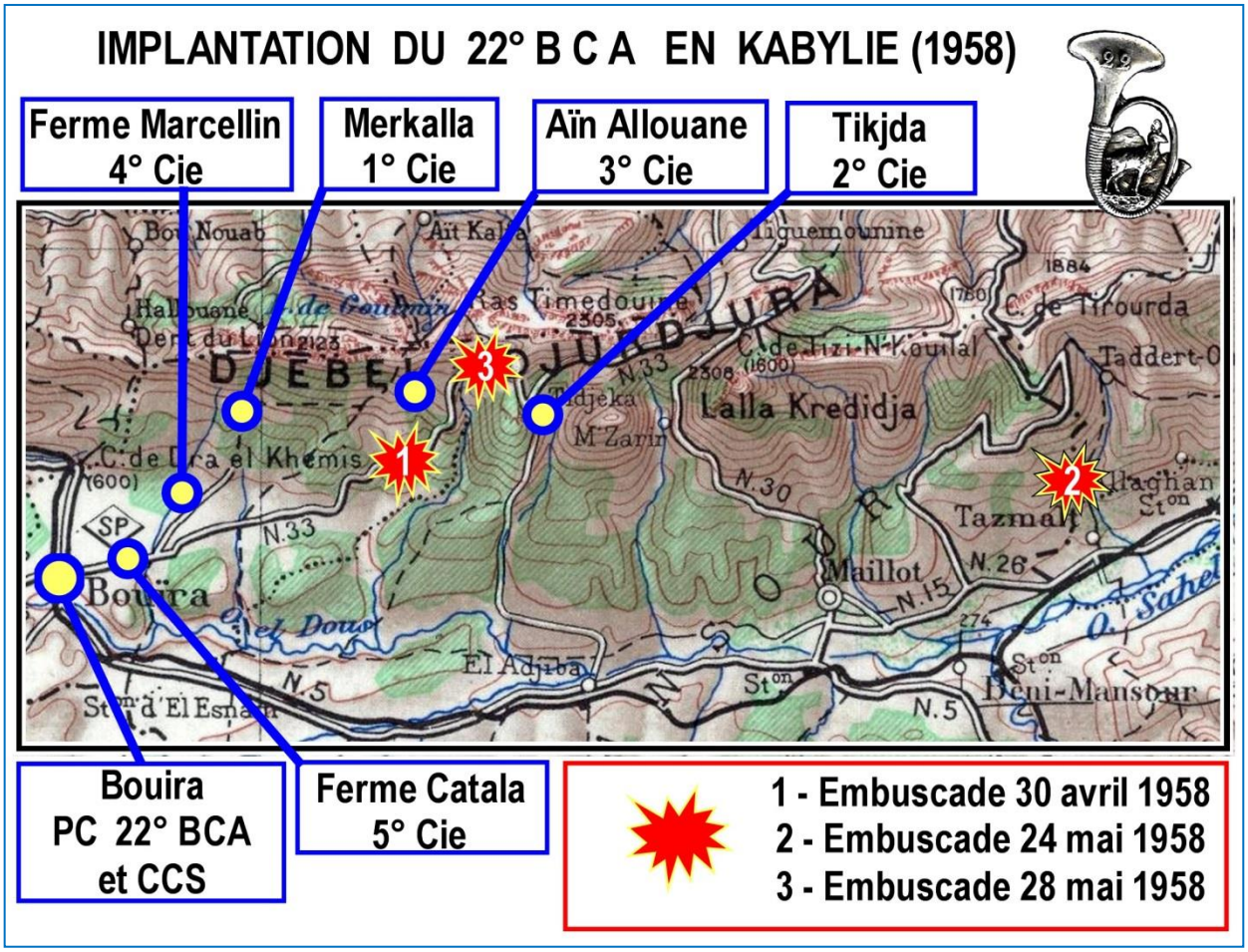

Celui-ci, ancien des campagnes de Norvège en avril, puis de France en juin 1940, prisonnier de guerre, évadé d'un stalag, maquisard résistant du Vercors, ancien d'Indochine, titulaire de 12 titres de guerre, est déjà officier de la Légion d'honneur[5] et jouit d'une grande réputation. Sa compagnie, très connue après 1959 sous l'appellation

officielle de commando « Partisan 4 », ou plus simplement « commando GASTON - *ce qui est élogieux* - est célèbre dans toute la Kabylie. Menant ses Chasseurs d'une main de fer, tout en étant très humain et près d'eux, ces derniers lui vouent un véritable culte. L'officier sait, que le nouveau Chasseur qu'il vient de recevoir possède un tempérament plus qu'affirmé. Le jaugeant rapidement, il décide d'en faire son radio personnel et ne sera pas déçu de ce choix. C'est ainsi que le Chasseur et radio SERENI, équipé comme tous les autres, mais portant aussi le poste radio avec les piles de rechange et un pistolet pour sa protection immédiate, va participer à toutes les opérations de la compagnie. De l'ensemble de son séjour en Algérie, trois dates vont marquer à jamais la mémoire de cet appelé du contingent hors normes.

- **Le 30 avril 1958,** dans l'après-midi, un convoi de la 2° Compagnie quitte le PC du bataillon à Bouira pour rejoindre son cantonnement à Tikjda. Le chasseur SERENI est à bord d'un véhicule 6X6 Dodge, armé d'une mitrailleuse de calibre 30. Vers 15 h 45 le convoi tombe dans une embuscade. Augustin SERENI s'empare de la mitrailleuse et, sans paniquer, par des tirs précis et ajustés, riposte face à l'adversaire qu'il contraint à se fixer au sol puis à se replier. Les Chasseurs BAILLY et CHABAUD sont blessés mais le convoi est sauvé. Pour cette courageuse action SERENI se voit attribuer la croix de la valeur militaire avec une première citation à l'ordre de la brigade.

- **Le 24 mai 1958,** la 2° et la 4° compagnie du 22° BCA sont engagées, avec d'autres unités, dans une grande opération aux alentours des villages de Takerboust et de Tamzalt, face à un très important groupe de rebelles. Au cours de l'action, six Chasseurs dont un avec son fusil-mitrailleur, et le radio SERENI avec son poste radio SCR 300, se trouvent isolés au fond d'un thalweg. Par radio, SERENI alerte le lieutenant GASTON. Ce dernier déclenche une habile manœuvre faisant décrocher les rebelles qui laissent cinq tués à 15 mètres du groupe des Chasseurs isolés. Aussitôt après, en remontant vers la crête, des traces de sang sur le sol conduisent le groupe de combat où se trouve SERENI, jusqu'à un petit promontoire coiffé d'un important buisson de lentisques. Croyant voir bouger les végétaux, un Chasseur pénètre dans le fourré mais un terrible coup de feu retentit, tuant le Chasseur LABY qui est projeté en en arrière. SERENI, dont le poste radio était à terre, se précipite vers le buisson, tire le corps du Chasseur et constate qu'un cadavre, celui d'un rebelle gît dans le buisson avec les mains liées dans le dos[6]. En même temps et comme un éclair, il aperçoit, émergeant du sol, le canon d'un fusil qui se retire et un autre qui sort de terre un peu plus loin. Le sergent Jean-Baptiste PATRONE[7], chef de groupe, arrive à cet instant précis et tente d'introduire une grenade dans le trou qui s'avère trop petit. SERENI se saisit alors du canon du fusil de l'adversaire, le fait tourner dans le sens des aiguilles d'une montre pour agrandir l'orifice et le sergent peut y jeter une grenade. En explosant, elle fait sauter le toit de l'abri souterrain où gisent quatre rebelles tués par la déflagration. Pour cette action héroïque, le Chasseur SERENI se voit attribuer une deuxième citation à l'ordre de la brigade. Ce jour là, si un Chasseur a perdu la vie, le bilan global de l'opération se soldera par 25 rebelles tués et 4 autres faits prisonniers.

- **Le 28 mai 1958,** en début d'après-midi, un convoi de la 2° compagnie, descendu le matin de Tikjda pour se ravitailler à Bouira, remonte vers son lieu de stationnement. Il est composé d'une jeep de tête avec deux mitrailleuses calibre 30, de 2 half-tracks équipés chacun d'un affût quadruple de mitrailleuses calibre 50, d'un 4X4 Dodge équipé d'une mitrailleuse de 30 et de six camions GMC appartenant au Groupe de Transport

---

[5] Né en 1920 à Paris, décédé en 1981 et inhumé à Barcelonnette, le lieutenant puis capitaine Roger GASTON est un officier au passé militaire prestigieux évoqué plus haut. Partisan de l'Algérie française, le 25 février 1962 il quittera la compagnie de Chasseurs qu'il commandait et constituera un maquis, baptisé «Lyautey », avec les hommes de la harka et quelques Chasseurs. Traqué par le FLN comme par l'armée française, sans soutien logistique, il sera fait prisonnier le 10 mai 1962. Jugé et condamné en 1963 à 5 ans de prison, amnistié en 1968, il retrouvera alors, dans l'honorariat, son grade, ses décorations et ses titres de guerre.

[6] Plus tard il sera identifié comme un habitant d'un village voisin, qui avait été contrôlé et retenu quelques jours plus tôt par l'officier renseignements du 50° RA. Le FLN le soupçonnait de trahison.

[7] Il terminera sa carrière militaire comme capitaine, titulaire de la croix de la valeur militaire avec six citations, la Médaille militaire et la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

540, unité de l'arme du Train qui est stationnée à Tizi-Ouzou. Ils transportent deux sections de Chasseurs en armes revenant d'une opération. Peu après 17 heures, dans une forêt de cèdres, surplombant les derniers lacets permettant d'accéder au col du CAF (Club Alpin Français), environ 350 rebelles (appartenant à la Willaya 3 du célèbre colonel Amirouche) attendent les Chasseurs depuis l'aube. A leur arrivée dans le dispositif ennemi, un déluge de fer et de plomb s'abat sur le convoi. Les Chasseurs débarquent, ripostent, tentent de déborder, mais l'adversaire mitraille à bout portant, lance des grenades et incendie des véhicules. Dans le troisième GMC, les Chasseurs GUILLOT et BABONNEAU sont tués ; il ne reste plus que le Conducteur Georges PEYRONNE[8] du Groupe de Transport 540 et le radio SERENI. Ce dernier, d'abord avec l'arme d'un Chasseur tué, puis avec son pistolet de dotation, se défend énergiquement avant d'être blessé au bras et à la main droite. Un rebelle l'agrippe et fait feu sur lui, mais le casque protège SERENI qui n'est qu'égratigné. Aussi rapide que l'adversaire, il a le temps de lui loger une balle de pistolet en pleine tête. A court de munitions, blessé à la jambe, il tente, en boitant, de rejoindre un groupe de Chasseurs faisant le coup de feu plus loin. Une nouvelle balle l'atteint au flanc tandis qu'un rebelle le poursuit, mitraillette à la main. Par bonheur son arme s'enraye et, tandis qu'il la réarme, les deux adversaires s'empoignent corps à corps. Dans l'action à mains nues, SERENI réussit à dégoupiller une grenade offensive qu'il arrive à déposer dans la poche entrouverte de l'adversaire. L'explosion tue le rebelle et projette le Chasseur à terre, en contre bas de la route. Peu après arrivent les renforts, commandés par le lieutenant GASTON, et l'ennemi décroche.

L'éloquent palmarès du Chasseur SERENI : Croix de la Valeur Militaire en 1958, Médaille Militaire en 1981, Chevalier de la Légion d'Honneur en 1994 et Officier du même ordre en 2014.

Pour Augustin SERENI tout est fini. Il s'en tirera mais avec cinq impacts de balles et quatorze éclats dans le corps. Evacué rapidement par hélicoptère, soigné successivement dans les hôpitaux militaires à Tizi-Ouzou (Kabylie) et Maillot (Alger), puis à Marseille, où il sera rayé des contrôles de l'armée le 19 août 1958 avant de rejoindre sa famille en Corse. Son brillant comportement au cours de l'embuscade du 28 mai ayant été remarqué, il se voit attribuer une belle citation à l'ordre de la division. Au total, lors de cet engagement où les Chasseurs se sont battus à un contre six, 8 Chasseurs du 22° BCA et le Conducteur CHAPELLE, du Groupe de Transport 540, ont perdu la vie, tandis que 7 autres Chasseurs (dont Augustin SERENI) et le Conducteur PEYRONNE, lui aussi du Groupe de Transport 540, ont étés blessés. Chez l'adversaire on compte 7 morts, dont le farouche lieutenant SI LAHLOU (chef du bataillon de choc de la Willaya 3) qui commandait l'embuscade.

L'évocation du parcours d'Augustin SERENI, se veut un hommage appuyé à tous les appelés du contingent, anciens combattants de la troisième génération du feu, celle de la guerre d'Algérie. Par ricochet, les lecteurs qui voudront satisfaire leur esprit de curiosité, auront remarqué que dans les actions de combat évoquées plus haut, apparaissent des conducteurs de véhicules appartenant à l'arme du Train, dont on sait, qu'en Indochine comme en Algérie, les pertes de cette arme viennent aussitôt après celles de l'infanterie. Cinquante-sept ans après la fin de cette guerre, on constate que, périodiquement, la « repentance », relayée par certains politiques - *parfois même au sommet de l'Etat* - ainsi que par les médias, déchaîne toujours autant les passions mais, hélas, ne ressuscite pas les morts qu'ils soient civils ou militaires. Sans vouloir alimenter une quelconque polémique, il m'a semblé opportun de montrer comment, à l'époque, en Algérie, un jeune conscrit Français de 20 ans parmi des milliers d'autres, sans aucune prédisposition pour le métier des armes, se révèlera un combattant chevronné[9]. Nul n'ignore que le courage et la bravoure sont des vertus qui ne se dévoilent qu'en temps de guerre. Autour de nous, il est des hommes discrets et modestes, que nous côtoyons

Insigne du Groupe de Transport 540 à Tizi-Ouzou. (27° DIA)

[8] Né en 1935, il est décédé le 20 janvier 2016 à Castres. Rendu à la vie civile après le service militaire, diplômé de l'École nationale d'administration (ENA), il sera successivement préfet de l'Eure, de la Manche, de la Franche-Comté, des régions Bourgogne, Lorraine et Aquitaine. Il était Commandeur de la LH, Médaillé militaire, et titulaire de la Croix de la valeur militaire.

[9] Il est à noter qu'au 22° BCA, en 1959, il y aura le sergent MAUSSET, appelé du contingent, remarquable meneur d'hommes qui, en qualité de chef de groupe, d'adjoint au chef de section puis de chef de section de combat, obtiendra trois citations, se verra conférer la Médaille militaire et, fait exceptionnel dans les annales de l'armée de terre, sera nommé sergent-chef.

quotidiennement sans savoir qu'à une période de leur vie, ils ont, et cela tout naturellement, fait leur devoir en sachant allier audace et vaillance au combat. Avec ses quatre titres de guerre, Augustin SERENI[10], simple mais hardi appelé du contingent 1956 1/B, a donné la mesure de ses qualités de combattant et en est la parfaite illustration.

Augustin SERENI en 2018

Aujourd'hui octogénaire, agent principal d'administration à la retraite, il demeure toujours fidèle en amitié avec ses camarades, survivants des combats du 22° BCA en Algérie, avec lesquels les relations sont d'ailleurs étroites et suivies. Il reste aussi, particulièrement fier d'avoir servi sous les ordres du lieutenant GASTON, d'avoir porté la célèbre « tarte » avec le cor de chasse, la Tenue Bleue à passepoil « jonquille », et continue à faire sien ce vieil adage, ineffaçable de sa mémoire : « Chasseur un jour, Chasseur toujours ». Le témoignage qu'il a consenti à nous livrer, apporte un regard bien différent de la guerre d'Algérie. Guerre qui reste trop souvent limitée aux récits militants de certains, où la torture et les atrocités – *généralement à charge contre l'armée française* - prennent le pas sur le vécu réel de l'immense majorité des authentiques combattants du contingent, toutes armes confondues. Qu'il en soit vivement remercié.

ACTUALITE INTE

Ci-dessus, la photographie d'une section de combat d'appelés du contingent en 1958, à Tikjda en Algérie. Il s'agit de la section à laquelle appartenait le Chasseur Augustin SERENI du 22° Bataillon de Chasseurs Alpins. Le 28 janvier 1958, ces jeunes gens et leurs cadres posent, tous ensemble, pour avoir un souvenir commun. Ils vont partir en opération dans quelques instants et semblent calmes, l'on pourrait dire sereins aussi, car depuis plusieurs mois ils sont habitués à parcourir le djebel, la nuit comme le jour, traquant inlassablement les rebelles.

Hélas, en l'espace de quatre mois d'opérations, très exactement du 28 janvier au 28 mai 1958, onze de ces Chasseurs alpins tomberont au combat et ne reverront plus jamais le ciel de France, tandis que six autres seront blessés.

Soixante ans plus tard, par respect pour leur mémoire et pour leur rendre l'hommage qu'ils méritent, voici les noms de ces 11 valeureux combattants, appelés du contingent, Morts pour la France en Algérie : BABONNEAU, CHAPELLE (du Train), ELISSALDE, FEVRE, FLORI, GILLOT, LABY, LAJOUS, QUEMART, RAYMOND, WILLER. Sans oublier leurs camarades blessés et à jamais marqués dans leur chair : BARBAGELATA, DANY, HOAREAU, LESONGEUR, PEYRONNE (du Train), SERENI. Que leurs familles sachent, qu'aujourd'hui encore - *n'en déplaise aux esprits qui véhiculent la culpabilité, en publiant des livres ou en parcourant les plateaux de télévision, pour réécrire l'histoire de la guerre d'Algérie* – il y a toujours des femmes et des hommes de France qui n'oublient pas et s'inclinent, très respectueusement, devant ces jeunes et héroïques soldats qui ont sacrifié leur vie là-bas, loin des leurs, pour une cause que la Nation croyait juste mais que l'Histoire jugera différemment.

[10] d'r

Samedi 1er décembre 2018 :
L'Arc de Triomphe, symbole de la Nation a été saccagé

Le samedi 1er décembre 2018 à Paris, l'Arc de Triomphe, le **haut lieu des grandes manifestations nationales** honorant tous les Soldats morts au combat pour la France, n'a pas été épargné par la manifestation dite des « gilets jaunes ».
Ce monument national, commandé par l'empereur Napoléon 1er en 1806, a été inauguré en 1836 par Louis-Philippe, roi des Français, qui le dédia aux armées de la Révolution et de l'Empire. Sanctuarisé par la République le 11 novembre 1920 lors de l'inhumation du Soldat inconnu, il représente, depuis, tous les Soldats morts pour la France au cours de l'Histoire. En 1923, une flamme éternelle y fut allumée; elle est ravivée tous les soirs à 18h30, au cours d'une cérémonie organisée par les bénévoles du Comité de la Flamme. Pendant toute la seconde guerre mondiale, les occupants nazis n'avaient pas osé toucher à ce symbole. Il aura fallu que le 1er décembre 2018, ce soient des mécréants français, sans foi ni loi, qui viennent le saccager. Malgré l'agitation de cette journée d'affrontements entres forces de l'ordre et manifestants, la Flamme a néanmoins été ravivée à 18h30, comme chaque jour, sous l'œil de nombreux « gilets jaunes » qui entouraient ce lieu symbolique. A travers le poème ci-dessous, notre Bulletin se fait le relais de tous ses abonnés pour condamner avec fermeté cette infamie indigne, inacceptable et inadmissible.

Raoul PIOLI

Poème "Le viol de l'Inconnu" composé par M. François-Marie Grimaldi

Quel triste matin !
Il pleut sur Austerlitz, comme il pleut sur Verdun.
Sur la Place de l'Etoile, après les cris de haine
S'activent maintenant les services d'hygiène.

Sous la dalle de granit l'homme qui gît ici
A vu brutalement son Arche obscurcie.
Celui qui tous les soirs recueille les honneurs
A été piétiné par des dévastateurs.

Profané, dégradé, tagué, détérioré,
Et même l'inconcevable, il s'est senti violé.
Lui qui s'est sacrifié au nom de la Patrie
Se sent désemparé et son corps est meurtri.

Du visage anonyme de notre frère d'armes,
Après l'étonnement, a coulé une larme.
Il ne comprend plus rien, il s'est senti bien seul
Alors qu'il se pensait en paix dans son linceul.

La flamme a vacillé sous les coups de cette foule
Qui « courageusement » se cache sous une cagoule.
Mais elle a tenu tête et n'a jamais faibli,
Seul repère allumé quand l'ordre fut rétabli.

La lumière est restée au centre de la Place,
Tel un phare, un jalon, symbole de l'audace.
Ce soir se tiendra un nouveau ravivage
En preuve d'unité, de force et de courage."

François-Marie Grimaldi, 2 décembre 2018

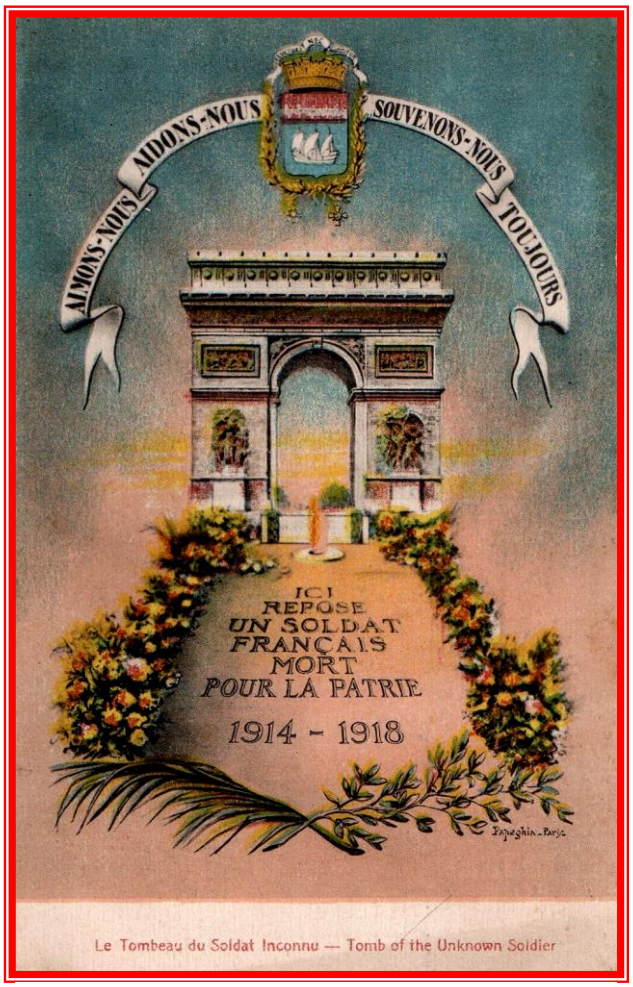

Illustration de la rédaction représentant l'Arc de Triomphe d'après une carte postale ancienne.

La promotion du 14 juillet 2018 dans l'ordre de la Légion d'honneur à été particulièrement heureuse pour l'amicale. Notre marraine Marie Josée CESARINI-DASSO et notre ami René PERES, de l'Arme, ont été nommés au grade de Chevalier dans le premier des ordres nationaux. Personne ne doutera pas que ce fut une véritable joie pour l'amicale des Anciens du Train, lorsque fut connu le décret officiel.
Nul n'ignore que c'est l'Empereur Napoléon 1er, l'enfant d'Ajaccio, qui a fondé en 1802 l'ordre de la Légion d'honneur. Cela dans le but d'en faire « le signe de la vertu, de l'honneur, de l'héroïsme, une distinction qui serve à la fois à la bravoure militaire et au mérite civil ». Ainsi, la Légion d'honneur « récompense aussi bien les militaires que les civils, et rassemble aussi bien le simple soldat que l'éminent scientifique ». Toutes proportions gardées, c'est ce qu'illustrent les deux nominations intervenues au sein de l'amicale : voilà une avocate, historienne et universitaire, reçue dans l'ordre de la Légion d'honneur en même temps qu'un valeureux combattant d'Indochine et d'Algérie.

Depuis longtemps, nous désirions voir fleurir à la boutonnière de notre marraine, ce ruban rouge, symbole des mérites distingués qu'il vient récompenser. Ces souhaits sont maintenant exaucés. L'amicale des Anciens du Train s'honore de compter, parmi ses membres, une deuxième femme nommée au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Pour mémoire, la première ayant été madame Bénita BATTESTI, décédée en 2013, ancienne ambulancière des campagnes d'Italie, d'Alsace et d'Allemagne entre 1943 et 1945.
Pour l'adjudant-chef du Train en retraite René PERES, cette croix au ruban rouge, orne maintenant sa poitrine, au côté de la prestigieuse Médaille militaire et de deux croix de guerre. Elle atteste que pendant trente-deux ans de service, dont cinq ans de guerre, en Indochine comme en Algérie, il a été un serviteur éminent de la Nation.
Ainsi, c'est avec une fierté bien légitime, que le club très restreint des **douze adhérents** de l'amicale, déjà titulaires de la Légion d'honneur, vient d'accueillir les deux nouveaux chevaliers de l'ordre.

La presse locale, sous la plume de notre amie Danièle CAMPINCHI, relate ainsi la nomination de Marraine :

Mercredi 12 septembre 2018 corse-matin 15

Marie-Josée Cesarini-Dasso décorée en préfecture

Avocate, féministe avant l'heure avec une persévérance napoléonienne, Marie-Josée Cesarini-Dasso a bâti sa vie sur l'inconfort, mais pour la lutte, pour le mieux vivre des femmes dans le monde et des êtres de cette planète en général. Mère et responsable de famille, elle bagarre, elle lutte et obtient en 1993 le doctorat en droit de 3e cycle, couronnée par l'université de Nice et l'académie de Corse. Depuis 1993 elle est avocate au palais de justice de Nice.

Elle ne s'arrête pas là, le combat continue et même si nous sommes au 3e millénaire elle a parfois l'impression que nous régressons. Malgré tout ce modernisme la vie des femmes reste un enfer avec ses clivages et ses *a priori*. Certes, elle ne s'est pas fait que des amis. Mais comme disait un poète *"plaire à tout le monde et à personne n'est pas donné à n'importe qui"*.

Peu importe, Marie-Josée reste sereine et pleine d'espoir avec, dans son regard, un petit air lumineux qui laisse entrevoir des lendemains heureux pour les plus vulnérables et les plus malchanceux.

Lundi soir, dans les salons de la préfecture, Marie-Josée Cesarini Dasso a reçu la Légion d'honneur des mains de Josiane Chevalier, préfète de Corse. / PHOTO JEAN-PIERRE BELZIT

La Légion d'honneur devant ses enfants et ses amis

C'est également à la femme de lettres que s'est adressée Josiane Chevalier, préfète de Corse, pour dire l'éloge de son parcours, avant de la décorer de la Légion d'honneur accordée par le président de la République, en ce 10 septembre dans les salons de la préfecture, en présence de ses enfants, ses amis et d'un public nombreux.

Au bout de ce long chemin semé de tant d'embûches, Marie-Josée Cesarini-Dasso méritait bien sa nomination dans l'ordre la Légion d'honneur, la France lui devait bien cela. Elle fait honneur à toutes les femmes dont elle a pris la défense et aux autres.

D. CAMPINCHI

Quant à l'adjudant-chef en retraite René PERES, voici sa biographie :

René Pérès est né le 1er janvier 1932 à Peri en Corse du Sud. Dès l'âge de 18 ans, le 13 janvier 1950, il souscrit un contrat pour une durée de trois ans, au titre de l'arme du Train. Pendant sa formation de base, le jeune engagé volontaire se fait remarquer par un comportement exemplaire. Cela lui permet d'intégrer, rapidement, l'Ecole d'Application du Train à Tours, en qualité d'élève sous-officier d'active. Nommé maréchal des logis le 1er janvier 1951, il rejoint à la même date le Groupe de Transport 524 à Marseille.

Volontaire pour servir en Indochine, le jeune sous-officier débarque à Saïgon le 3 août 1951, et se voit affecté à la 73° Compagnie de circulation routière en Cochinchine. Le 1er janvier 1952, à sa demande, il est muté au Tonkin à la 71° Compagnie de circulation routière qui travaille au profit d'unités opérationnelles. Pendant un an, il sera de toutes les missions d'accompagnement des convois de personnel ou de matériel. C'est ainsi que le 4 décembre 1952, le convoi qu'il escortait est arrêté par une barricade battue par le feu des rebelles. Par une belle manœuvre, il contient l'adversaire sous ses armes automatiques, jusqu'à l'arrivée des blindés de renfort, faisant passer tous ses véhicules sans aucune perte. Pour ce fait d'armes, une élogieuse citation individuelle, à l'ordre de la division, lui est attribuée. Arrivant en fin de contrat, il rengage pour deux ans, à compter du 1er janvier 1953, au titre du Groupe de Transport 516. Là encore, il va participer à toutes les missions - notamment sur la tristement célèbre route coloniale n°4 reliant Cao Bang à Lang Son - qui vaudront à la formation deux citations collectives à l'ordre de l'armée. Mention d'une de ces dernières est inscrite dans le dossier de René Pérès. Arrivant en fin de séjour le 14 novembre 1953, il quitte l'Indochine par voie maritime et débarque à Marseille le 15 décembre 1953.

Après un congé de fin de campagne de trois mois, il sert successivement au Groupe de circulation routière 601 en Allemagne à compter du 7 mai 1954, puis à la Compagnie régionale du Train n°10 à Alger à compter du 3 octobre 1954. Admis dans le corps des sous-officiers de carrière le 1er novembre 1959, il rejoint le 585°Bataillon de marche du Train qui opère dans l'Ouarsenis. Adjoint au chef d'une section de combat - au sein d'une compagnie d'infanterie commandée par le capitaine Jérôme Biancamaria - il est de toutes les opérations de son unité pendant 14 mois. Le 10 janvier 1962, il se distingue en participant à la destruction de deux caches, mettant hors de combat deux rebelles, récupérant leurs armes, des munitions et des documents importants. Une belle citation, à l'ordre du régiment, vient sanctionner René Pérès qui confirme ses qualités de *"Sous-officier calme et courageux, possédant initiative et sens manœuvrier"*. Le 1er juin 1962, il est muté à la 270° Compagnie de circulation routière puis, quelques mois plus tard, au Groupe de compagnies de transport 370 dans la région de Médéa à 60 km au sud d'Alger. Rapatriable, son séjour en Algérie se termine le 11 février 1963.

Promu adjudant le 1er juillet 1963, il est affecté à l'Ecole militaire d'infanterie à Montpellier puis au Groupe de Transport 506 à Carpiagne près de Marseille. Le 31 décembre 1964, René Pérès se voit conférer la médaille militaire et, le 1er janvier 1965, est muté au Groupe de circulation routière 602 à Vincennes. Sa carrière militaire va alors se poursuivre dans diverses unités du Train. Promu adjudant-chef le 1er juin 1968, c'est au 120° Régiment du Train à Fontainebleau, qu'il termine sa carrière militaire le 2 mars 1982. S'étant retiré à Marseille, il est admis dans la réserve et va y servir jusqu'au 26 novembre 1984, date à laquelle il est rayé des contrôles et accède à l'honorariat de son grade.

L'adjudant-chef en retraite René Pérès, très connu et très estimé, dans son village de Peri comme à Ajaccio, est l'exemple même du dévouement à son Pays. Totalisant 31 ans et 6 mois de service, dont cinq ans de guerre, il est titulaire de la Croix de guerre des Théâtres d'Opérations Extérieurs (Indochine) avec une étoile d'argent, de la Croix de la valeur militaire (Algérie) avec une étoile de bronze et de la Médaille militaire qui lui a été conférée pour faits de guerre. La Nation, reconnaissante envers ses fidèles serviteurs, l'a admis dans le premier de nos ordres nationaux en le nommant chevalier de la Légion d'honneur le 14 juillet 2018. Ainsi, il rejoint avec une certaine et légitime fierté, son père, combattant de 1914-18, combattant de la Résistance, ayant repris du service pour participer à la conquête de l'île d'Elbe en 1944, lui aussi médaillé militaire et chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire.

LCL (er) Raoul PIOLI, 20 octobre 2018

PREVISONS D'ACTIVITES 2019

Samedi 26 Janvier :

Assemblée générale élective suivie d'un repas animé par un groupe musical à l'auberge « A FUNTANELLA » à VALLE DI MEZZANNA.

Vendredi 22 Mars :

Commémoration de la fête du Train.

Samedi 15 Juin :

Déjeuner Paillotte.

Samedi 28 Septembre :

Retrouvailles entre amis au stade d'AFA et traditionnel méchoui de rentrée.

Le cycle des conférences mensuelles se poursuit, suivies d'une collation sur place.

Conférences Maison du Combattant	
Vendredi 22 février 18h00	Vendredi 13 septembre 18h0
Vendredi 22 mars 18h00	Vendredi 25 octobre 18h00
Vendredi 2 avril 18h00	Vendredi 15 novembre 18h00
Vendredi 24 mai 18h00	Vendredi 13 décembre 18h00
Vendredi 7 juin 18h00	

Et je vous invite à participer toujours plus nombreux et comme chaque année à nos cérémonies à caractère patriotique ou culturel.